

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 décembre 2016

## STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4293)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 82

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, Mme Buffet, M. Bocquet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, M. Dolez et M. Sansu

**ARTICLE 38**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« arrêté en relation avec les collectivités territoriales riveraines ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de préciser la question du périmètre afin que la loi soit fidèle à la volonté exprimée par le Gouvernement de recentrer l'action du nouvel établissement public local dans le périmètre historique du quartier d'affaires de La Défense et d'indiquer dans la loi que la délimitation géographique de cet établissement se fera comme s'y est engagé le Gouvernement en relation avec les collectivités riveraines.